

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE**

LE LUNDI 24 OCTOBRE 2022 – 20 H

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 24 octobre 2022 à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents :

Mesdames les conseillères, Pascale Pinette, Sylvie Guévin et Geneviève Hébert;
Messieurs les conseillers, Luc Darsigny, Pierre Blais et Rock Provençal.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario-St-Pierre.

Ainsi que Dominique St-Pierre, directrice générale et Annick Lafontaine, greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Réaménagement de la bibliothèque – travaux de maçonnerie – octroi du contrat avec appropriation de surplus
5. Réaménagement de la bibliothèque – travaux garde-corps et rampes extérieures – octroi du contrat avec appropriation de surplus
6. Réaménagement de la bibliothèque – travaux d'isolation de tuyaux – entériner l'octroi du contrat avec appropriation de surplus
7. Réaménagement de la bibliothèque – travaux de forage de trous – entériner l'octroi du contrat avec appropriation de surplus
8. Réaménagement de la bibliothèque – travaux de réparation du toit – entériner l'octroi du contrat avec appropriation de surplus
9. Réaménagement de la bibliothèque – achat de mobilier – entériner l'octroi du contrat avec appropriation de surplus
10. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 2 Amélioration des infrastructures de transport actif – projet « Aménagement de bandes cyclables sur le rang du Bas-de-la-Rivière » – autoriser la signature de la convention d'aide financière
11. Période de questions et levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

24-10-2022 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Rock Provençal et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 24 octobre 2022 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

25-10-2022 **4. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX DE MAÇONNERIE – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat de maçonnerie;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Maçonnerie Flibotte datée du 18 octobre 2022;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat de maçonnerie en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à Maçonnerie Flibotte, pour un taux horaire de 83 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 18 octobre 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Maçonnerie Flibotte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

26-10-2022 **5. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX GARDE-CORPS ET RAMPES EXTÉRIEURES – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat pour les garde-corps et rampes extérieures;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Soudure M. Couture & Fils Inc. datée du 13 octobre 2022;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour les garde-corps et rampes extérieures en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à Soudure M. Couture & Fils Inc., pour un montant de 19 037 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 13 octobre 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Soudure M. Couture & Fils Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

27-10-2022 **6. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX D’ISOLATION DE TUYAUX – ENTÉRINER L’OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d’octroyer un contrat pour l’isolation de tuyaux;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Dasyka Isolation Inc. datée du 19 octobre 2022;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Rock Provençal et résolu :

QUE le conseil entérine le contrat pour l’isolation de tuyaux en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à Dasyka Isolation Inc., pour un montant de 975 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 19 octobre 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Dasyka Isolation Inc.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

28-10-2022 **7. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX DE FORAGE DE TROUS – ENTÉRINER L’OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d’octroyer un contrat pour le forage de trous;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Construction S.R.B. datée du 17 octobre 2022;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Rock Provençal et résolu :

QUE le conseil entérine le contrat pour le forage de trous en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à Construction S.R.B., pour un taux horaire de 120 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 17 octobre 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Construction S.R.B.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

29-10-2022 **8. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX DE RÉPARATION DU TOIT – ENTÉRINER L’OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d’octroyer un contrat pour la réparation du toit;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Toiture Blouin Campbell datée du 18 octobre 2022;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil entérine le contrat pour la réparation du toit en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à Toiture Blouin Campbell, pour un montant de 2 547.50 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 18 octobre 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Toiture Blouin Campbell.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

30-10-2022 **9. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – ACHAT DE MOBILIER – ENTÉRINER L'OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'achat de mobilier;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Innobois datée du 6 octobre 2022;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE le conseil entérine le contrat pour l'achat de mobilier en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à Innobois, pour un montant de 2 974.66 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 6 octobre 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Innobois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

31-10-2022 **10. PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – VOLET 2 AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF – PROJET « AMÉNAGEMENT DE BANDES CYCLABLES SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE » – AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – VÉLOCE-III-2022-VOL.2-001**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Pie confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Dominique St-Pierre, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

32-10-2022 **11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 17.

Adoptée à l'unanimité des conseillers